

sont revenus au principe de l'universalité. A mon avis, la raison est évidente. Je crois que cela deviendra plus évident pour les Canadiens si cette mesure est adoptée. La sélection crée une énorme division au sein de la collectivité. Certains citoyens âgés recevront \$80 par mois, certains recevront \$135, et certains couples mariés, \$255. On remplace le principe d'universalité par celui de la sélection. L'expérience de différents pays a démontré que la division créée au sein d'une collectivité ne saurait être tolérée. Voilà pourquoi, à notre avis, ce bill est mauvais.

Il y a quelques années, le gouvernement libéral a déclaré sa fameuse guerre à la pauvreté. Non seulement il n'a même pas déclenché les hostilités mais il a refusé le combat. En fait, il a battu en retraite avant même d'engager le combat. A une époque, la pauvreté était considérée comme le dénuement absolu. Aujourd'hui, cela signifie non seulement un revenu limité, mais également l'impossibilité où se trouve la personne de conserver sa santé, d'assurer son instruction, de trouver un emploi utile et de profiter de ses loisirs, toutes choses qui développent le respect de soi-même et un sens de sa valeur personnelle qu'on devrait considérer comme normal dans notre communauté.

Monsieur l'Orateur, je ne peux faire mieux que de citer un passage du cinquième exposé annuel du Conseil économique du Canada au sujet de la pauvreté dans notre pays. Le voici :

A notre avis, cette pauvreté grave doit être éliminée au Canada et son éradication devrait constituer l'un de nos grands objectifs nationaux. Nous avons deux raisons de penser de la sorte. Premièrement, notre pays est l'un des plus opulents que le monde ait connus et il ne peut aspirer au titre de société juste sans se fixer un tel objectif. Deuxièmement, la pauvreté est coûteuse.

L'exposé déclare également que la pauvreté au Canada est réelle et que le nombre de personnes affectées ne se chiffre pas par milliers mais par millions et que sa gravité est trop aiguë pour que notre société puisse la tolérer et notre économie la supporter.

Et le Conseil économique définit le minimum vital en termes concrets. Cet été, le sénateur David Croll, président du comité sénatorial de la pauvreté a repris les chiffres du Conseil, y a apporté un ajustement de 8 p. 100 pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie et il a obtenu les chiffres suivants :

En 1968, une personne ne gagnant pas plus de \$1,800 était considérée comme pauvre; en 1970, ce chiffre était de \$1,944. Pour deux personnes il était de \$3,000 et il est maintenant de \$3,240. Pour trois personnes ce chiffre était de \$3,600; il est maintenant de \$3,888. Pour quatre personnes il était de \$4,200 et est maintenant de \$4,536. Et, d'après le sénateur, la pauvreté s'aggrave ensuite à raison de \$600 par enfant.

Si, comme le veut le gouvernement, nous désirons parvenir à une société juste, ce relèvement devrait constituer un de nos objectifs nationaux. Le bill C-202 n'offre pas la bonne formule. En parlant de pauvreté, il nous faudrait envisager la situation dans son ensemble. Nous ne devrions pas nous limiter à ne parler que du revenu de nos vieillards, mais de logements suffisants, de soins médicaux et de services récréatifs nécessaires à ces gens. Or, nous n'avons fait qu'effleurer le problème en matière de logement des vieillards. Dans ma circonscription il n'existe qu'un unique projet de logements pour vieillards. Les noms doivent être inscrits sur une liste d'attente et l'attente dure de quatre à cinq ans. Est-ce étonnant si je proclame que ce projet ne fait qu'effleurer le problème?

[M. Gilbert.]

• (2.30 p.m.)

En ce qui concerne les services médicaux, quand ces gens ont besoin d'être traités à l'hôpital, ils obtiennent les traitements voulus, mais ils sont ensuite souvent obligés d'aller dans une maison de convalescence, et la plupart de nos régimes d'assurance-hospitalisation ne paient pas les frais de séjour dans ces maisons de convalescence. Ainsi, quelles que soient les économies réalisées, elles sont rapidement rongées par le coût des soins infirmiers. Dans le cas des vieillards, nous devrions nous préoccuper non seulement de revenu, mais aussi de logement et de services médicaux, si nous voulons un tableau complet.

Mon honorable ami de Winnipeg-Nord-Centre, dans son éloquent discours de mercredi, a indiqué pour quelles raisons les propositions gouvernementales ne font que répartir à nouveau la pauvreté parmi les vieux. Des députés qui sont ici aujourd'hui étaient absents à ce moment-là, et j'essaierai à mon tour de faire entendre au gouvernement ce que le député a voulu dire. A compter du 1^{er} janvier, le célibataire recevra \$1,600 par année, et le couple, \$3,060. A l'heure actuelle, le célibataire reçoit \$111.41, tandis que, en vertu des nouvelles dispositions, il recevra \$135.70, c'est-à-dire que la hausse nette, déduction faite de l'impôt sur le revenu, est de \$23.59. Il s'agit dans ce cas de ceux qui ont droit au supplément complet. Le couple reçoit maintenant \$222.82, tandis qu'aux termes des nouvelles dispositions, il recevra \$255; la différence est de \$32.18 pour les deux époux ou de \$16.09 chacun. Voilà le prétendu cadeau du gouvernement—la différence est de \$23.59 pour le célibataire ayant droit au supplément complet de revenu garanti et de \$16.09 pour chacun des deux conjoints.

Nous ne faisons que déplacer l'incidence de la pauvreté, et mon ami a tout à fait raison de l'affirmer. Les chiffres indiquent que 60 p. 100 des pensionnés de la vieillesse recevront un supplément de revenu garanti, et que les autres 40 p. 100 ne toucheront que \$80. Dix p. 100 d'entre eux appartiennent à la classe riche, probablement comme certains députés libéraux qui ont des revenus additionnels.

M. Anderson: Parlez de vous-même. Vous êtes un avocat de Broadview.

M. Otto: Un riche avocat de Broadview.

M. Gilbert: Le revenu des autres 30 p. 100 varie entre \$2,200 et \$4,500—\$2,200 pour les célibataires et \$4,500 pour les gens mariés. Monsieur l'Orateur, diriez-vous que ce sont là des riches parmi les Canadiens d'aujourd'hui? Je ne le pense pas. Leurs revenus les placent presque sous le seuil de la pauvreté. Cependant, ce sont des femmes et des hommes pour lesquels on veut éliminer l'indexation de 2 p. 100 et à qui on veut accorder une augmentation de moins de 10c. par semaine. Nous avons sans doute beaucoup de chance de compter parmi nous des experts en matière de pensions, tel mon honorable ami de Winnipeg-Nord-Centre, qui puissent nous signaler que le revenu total de 30 p. 100 de ces défavorisés, soit 510,000 pensionnés sur 1,700,000, varie entre \$2,200 et \$4,500. Est-ce là faire preuve de justice envers nos vieux?

Je profiterai des quelques minutes qui me restent pour parler du principe du revenu annuel garanti. Hier, le